

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 343

16 février 2006

### SOMMAIRE

Agljo & Olio, S.à r.l., Junglinster . . . . .	16449	Funcom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16452
AH Realty (Spain), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16463	Gerash S.A., Luxembourg . . . . .	16461
AMG Expertise, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16433	Grasse S.A., Luxembourg . . . . .	16448
Amer-Sil S.A., Kehlen . . . . .	16449	HWGW Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16453
Anglo Scaw Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16421	HWGW Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16455
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16439	Insight European Real Estate Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16458
Atisreal Luxembourg S.A., Senningerberg . . . . .	16462	JMW Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16459
Balmat S.A., Luxembourg . . . . .	16452	Klengé Snack, S.à r.l., Diekirch . . . . .	16419
Bateman Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	16456	Lastra Investments S.A., Luxembourg . . . . .	16447
(Le) Beauvoir, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16442	Lucare S.A. . . . .	16458
Beim Burg, G.m.b.H., Eschweiler . . . . .	16420	MBNA Europe Lending, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16439
Bridel Lotissement S.A., Sandweiler . . . . .	16433	(The) Media Company S.A., Luxembourg . . . . .	16442
Capital International All Countries Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	16420	More Than Fuels S.A., Wincrange . . . . .	16418
Capital International Kokusai VA Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	16421	Moto-Cross-Club Bockholtz-Goesdorf, A.s.b.l., Goesdorf . . . . .	16418
Capitance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16436	Nors, S.à r.l., Diekirch . . . . .	16419
Capitance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16438	Nosbusch-Kohnen, S.à r.l., Diekirch . . . . .	16419
Ceralan, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16448	P.S.I. Luxembourg S.A., Troisvierges . . . . .	16420
Compagnie Helvétique de Déstockage S.A., Luxembourg . . . . .	16463	Patron Alma Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16462
Dreadnought International Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16458	Patron Handelshof Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16462
ELS S.A.H., Luxembourg . . . . .	16451	Patron Holding Arts II S.A., Luxembourg . . . . .	16463
Enceladus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	16456	Paxton, S.à r.l., Oberanven . . . . .	16439
Entreprise de Construction Claude Jans S.A., Eschweiler . . . . .	16419	ProLogis France XIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16464
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Luxembourg . . . . .	16457	R.M.P. S.A., Stockem . . . . .	16418
(La) Fine Tradition, S.à r.l., Niederpallen . . . . .	16420	Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16440
FMP Italy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16448	Realest Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	16455
FMP (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	16455	Retail Services Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	16459
Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	16452	Rosmarin Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16459
Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	16452	Sealion S.A., Luxembourg . . . . .	16432
Freesia S.A., Luxembourg . . . . .	16464	Select Tech S.A., Luxembourg . . . . .	16438
		Soludec S.A., Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Luxembourg . . . . .	16456
		Viatrix Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	16440

**MORE THAN FUELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 60.

R. C. Luxembourg B 96.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 21 octobre 2005 à 16.00 heures

*Elections statutaires*

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2011:

Monsieur Nico Kraus, administrateur-délégué, né à Wiltz (L) le 15 février 1971, demeurant à L-9908 Troisvierges, 1, Montée de l'Ecole;

Madame Suzette Kraus-Breuer, administrateur-déléguée, née à Wiltz (L) le 2 octobre 1944, demeurant à L-9908 Troisvierges, 1, Montée de l'Ecole;

Monsieur Jean Kraus, administrateur, né à Troisvierges (L) le 25 juin 1930, demeurant à L-9908 Troisvierges, 1, Montée de l'Ecole.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. (anc. SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2011.

Wintrange, le 21 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / -

Enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903400.3/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**R.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 15.

R. C. Luxembourg B 93.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 juillet 2005.

M. Weinandy

Notaire

(903399.3/238/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**MOTO-CROSS-CLUB BOCKHOLTZ-GOESDORF, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 14, op der Tömm.

R. C. Luxembourg F 1.283.

En assemblée générale du 31 mars 2005 le conseil d'administration du MOTO-CROSS-CLUB BOCKHOLTZ-GOESDORF, A.s.b.l. a été arrêté comme suit:

Relevé des membres au 31 mars 2005:

Thilmany Frank	Signature
Thilmany-Schroeder Josiane	Signature
Di Domenico Muriel	Signature
Hermes Steve	Signature
Kreins Gilbert	Signature
Kreins John	Signature

A modifié Art. 2. (ancien siège):

Le siège social est établi à L-9653 Goesdorf, 2 op der Virstad.  
est modifié comme suit:

Le siège social est établi à L-9653 Goesdorf, 14 op der Tömm.

Goesdorf, le 6 septembre 2005.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2005, réf. DSO-BJ00102. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903416.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CLAUDE JANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R. C. Luxembourg B 99.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 5 juillet 2005 à 11.30 heures

*Elections statutaires*

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises étant venus à échéance, sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011:

Monsieur Claude Jans, administrateur-délégué, demeurant à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom;

Madame Gaby Jans-Zeien, administrateur, demeurant à L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom;

Monsieur Erwin Heinertz, administrateur, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, 45B, Grüfflingen.

Est réélue réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011:

EWA REVISION S.A. (anc. SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Eschweiler, le 5 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903414.3/832/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**NOSBUSCH-KOHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9220 Diekirch, 44, rue Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 99.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2005, réf. DSO-BJ00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903401.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**NORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9275 Diekirch, 3, place des Récollets.

R. C. Luxembourg B 109.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903402.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**KLENGE SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9275 Diekirch, 1, place des Récollets.

R. C. Luxembourg B 103.374.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2005, réf. DSO-BJ00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903403.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**BEIM BURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9651 Eschweiler, Steil 6.  
H. R. Luxemburg B 102.770.

*Gesellschafterbeschluss*

Es wird beschlossen die Geschäftsführung in 2 Bereiche aufzuteilen:

Herrn Bastiaan Oude Aarninkhof, wohnhaft in L-9764 Marnach, Feschberstrooss 34, wird zum Geschäftsführer für die Abteilung «établissement de restauration», mit der Befugnis diese Abteilung der Gesellschaft durch seine Unterschrift zu verpflichten, ernannt.

Herr Dionisio Battista, wohnhaft in L-9653 Goesdorf, op der Tomm 12, bleibt Geschäftsführer für die Abteilung «Metzgerei-boucherie», mit der Befugnis diese Abteilung der Gesellschaft durch seine Unterschrift zu verpflichten.

Eschweiler, den 3. November 2005.

BEIM BURG, G.m.b.H.

C. Burg

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2005, réf. DSO-BK00062. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(903412.3/591/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**P.S.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.  
R. C. Luxembourg B 96.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 27 octobre 2005, réf. DSO-BJ00183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2005.

*Signature.*

(903413.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**LA FINE TRADITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8545 Niederpallen, 6, Ditzebierg.  
R. C. Luxembourg B 103.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2005, réf. DSO-BK00068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

(903415.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2005.

**CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.049.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006:

N. Parker Simes;

Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve;

Hamish Forsyth;

Clark Taber.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00798. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095913.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.927.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2005, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006:

N. Parker Simes;  
Peter Armitage;  
Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve;  
Hamish Forsyth;  
Clark Taber.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095914.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ANGLO SCAW INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 111.829.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the third of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B 41.552, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

here represented by Mrs Chantal Sales, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 3, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form**

There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2. Name**

The name of the Company is ANGLO SCAW INVESTMENTS.

**Art. 3. Object**

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

3.3. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

**Art. 4. Registered Office**

4.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

4.2. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Duration**

5.1. The Company is established for an unlimited period.

5.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 6. Capital**

6.1. The Company's issued capital is set at thirty-six million five hundred seventy thousand six hundred and fifty United States Dollars (USD 36,570,650) represented by seven hundred thirty-one thousand four hundred and thirteen (731,413) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. The authorised capital is fixed at two billion United States Dollars (USD 2,000,000,000), divided into forty million (40,000,000) repurchaseable shares having a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

6.3. The directors are authorised:

(a) To issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of members' claims or by incorporation of profits or reserves into capital.

(b) To determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares,

and such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed containing these Articles and may be renewed by a general meeting of members at any time.

6.4. When the directors effect an issue of shares in accordance with the authority granted to them, they shall take steps to amend Article 6.1. of these Articles to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

6.5. Without limiting any powers conferred by the Law or these Articles, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital and authorised capital of the Company.

6.6. As far as permitted by law, the Company may issue repurchaseable shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by applicable law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

**Art. 7. Shares**

7.1. Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2. If there is more than one member:

(a) The shares are freely transferable among members; and

(b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital.

7.3. Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.4. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

**Title III. Management**

**Art. 8. Directors**

8.1. The Company shall be managed by at least three directors appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.

8.2. The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

8.3. A director may be dismissed without notice and without reason.

### **Art. 9. Powers of Directors**

9.1. The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.

9.3. Subject to Article 9.4., the directors may delegate all or part of their powers to one or more director or other officer who need not be a member of the Company and may give authority to such directors, or other officers to sub-delegate.

9.4. The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signing power has been validly delegated.

### **Art. 10. Procedure**

10.1. The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2. The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3. Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4. Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5. Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

### **Art. 11. Liability of the Directors**

11.1. Subject to Article 11.3., every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3.) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3.;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or

(d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2. Subject to Article 11.3., no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3. A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1. or the dispensation under Article 11.2.:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4. Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

### **Art. 12. Directors' Interests**

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2. Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3. Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

### **Art. 13. Disqualification of Directors**

The office of director or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

## **Title IV. Decisions of the members**

### **Art. 14. Powers and Voting Rights**

14.1. The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2. Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4. In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

### **Art. 15. Form, Quorum and Majority**

15.1. Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten per cent (10%) of the issued capital.

15.2. If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3. Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4. Each share gives the right to one vote.

15.5. Subject to Article 15.6., decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6. Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if:

(a) a quorum of fifty per cent (50%) of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting;

(b) such action is approved by a majority of three quarters of the shares present or represented at a general meeting of members;

provided that if no quorum is reached at a first meeting of the members, a second meeting may be convened and at such second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members irrespective of the proportion of capital represented.

15.7. Any action required or permitted to be taken by the members in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.8. If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum requirements set out in these Articles must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified and the majority requirements set out in these Articles for any vote on such question must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

## **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

### **Art. 16. Accounting Year and Financial Statements**

16.1. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

16.2. In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3. The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

#### **Art. 17. Allocation of Profits**

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2. The appropriation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3. Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **Title VII. Dissolution- Liquidation**

#### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

18.3. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

### **Title VIII. General provisions**

#### **Art. 19. General**

19.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2. These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, prenamed, and they have been fully paid up by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the branch of its business relating to its ferrous metals activities and including its subsidiary SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l.

It results from a valuation certificate drawn up in Luxembourg on November 3, 2005, and signed by Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman and by Mr Alexander Francis Pace-Bonello, acting as directors of ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL that:

«1. The Company's assets and liabilities are as recorded in the attached balance sheet of the Company as at November 3, 2005.

2. The Company is the owner of all of the assets reflected in the attached balance sheet, including the following:

2.1. 50,000 shares of EUR 1,000 each in ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL B.V. (the «AA Australian Assets») whose value is not less than USD 402,082,728;

2.2. 129,000 shares of USD 1 each in ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS LIMITED («AA South American Assets») whose value is not less than USD 793,497,483;

2.3. 1 share of USD 1 in ANGLO AMERICAN VENEZUELA HOLDINGS LIMITED («AAVHL») and 180 shares of EUR 1,000 each in LOMA DE NIQUEL HOLDINGS BV together with a current account advance owed by AAVHL to the Company in the sum of USD 227,445,049 (the «AA Loma Assets»), the aggregate value of which is not less than USD 227,467,515; and

2.4. 1,000 shares of USD 50 each in SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l. («SI»), together with two current account advances owed by SI to the Company in the sums of USD 107,914,045 and USD 865,329 respectively (the «Scaw International Assets») whose aggregate value is not less than USD 109,712,045;

(together known as the «Contribution Assets»).

3. All of the Contribution Assets are free from any charge or encumbrance save as arises from the agreements by the Company to contribute such assets to each of ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. and ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. in the manner described below.

4. All of the Contribution Assets are freely transferable and all legal and regulatory requirements for the due transfer of such assets to each of ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. and ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. have been or will be complied with.

5. The Company has resolved to contribute the Contribution Assets as follows:

5.1. the AA Australian Assets, being all of the assets and liabilities comprising the branch of its business relating to its Australian activities and comprising its subsidiary ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL B.V. and its subsidiaries, to ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg, in consideration of the issue by ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l. of 2,680,552 shares of USD 50 each and at an aggregate premium of USD 268,055,128;

5.2. all of the assets and liabilities comprising the branch of its business relating to its South American activities simultaneously as follows:

5.2.1. the AA South American Assets to ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg, in consideration of the issue by ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l. of 7,537,697 shares of USD 50 each and for an aggregate premium of USD 416,612,633; and

5.2.2. the AA Loma Assets to ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg, in consideration of the issue by ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. of 1,516,300 shares of USD 50 each and for an aggregate premium of USD 151,652,515.

5.3. the Scaw International Assets, being all of its assets and liabilities comprising the branch of its business relating to its ferrous metals activities and comprising its subsidiary, SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l., to ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l., a company to be incorporated under the laws of Luxembourg, in consideration of the issue by ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. of 731,413 shares of USD 50 each and for an aggregate premium of USD 73,141,395.»

Such valuation certificate and balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The value of the present contribution in kind, which amounts to USD 109,712,045 is allotted for USD 36,570,650 to the capital of the Company and for USD 73,141,395 to the share premium account.

#### *Valuation*

For all purposes the share capital is valued, together with the share premium, at EUR 91,487,696.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 8,500.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed directors of the Company for an unlimited period:

a) Mrs Gillian Fay Adams, Group Human Resources Manager, born in Bexley Heath (UK) on August 2, 1958, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

b) Mr Alexander Francis Pace-Bonello, General Manager, born at Mtarfa (Malta) on February 1, 1957, residing at 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman, Group Tax Manager, born in Amsterdam (NL) on January 28, 1954, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signature of any two directors.

2) The Company shall have its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

#### *Capital duty*

Since the contribution in kind consists of a process whose object is the contribution all assets and liabilities of different branches of its business, recorded on the same day in four deeds of the undersigned notary, of the company ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-1 of the Law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:  
ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B 41.552, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,  
ici représentée par Madame Chantal Sales, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, déclaré vouloir constituer une Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Objet - Nom - Siège social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

#### **Art. 2. Nom**

Le nom de la Société est ANGLO SCAW INVESTMENTS.

#### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autre.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2. La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3. Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou des filiales à Luxembourg ou ailleurs, qui seront ouvertes au public.

#### **Art. 4. Siège Social**

4.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

4.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3. Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Durée**

5.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans les limites imposées par la Loi pour la modification des présents statuts.

### **Titre II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 6. Capital**

6.1. La Société a un capital émis de trente-six millions cinq cent soixante-dix mille six cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 36.570.650) représenté par sept cent trente et un mille quatre cent treize (731.413) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2. Le capital autorisé est fixé à deux milliards de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000.000) divisé en quarante millions (40.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) chacune.

6.3. Les gérants sont autorisés:

(a) A émettre des parts sociales supplémentaires dans les limites du capital autorisé et de la manière spécifiée dans les présents statuts et par la loi en vigueur, ces parts devant être payées en espèces, en nature, par conversion des créances des associés ou par incorporation des bénéfices ou des réserves dans le capital.

(b) A déterminer le lieu et la date de ces émissions et les conditions de souscriptions et de paiement des parts émises, et cette autorisation est valide pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte notarié retenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des associés.

6.4. Lorsque les gérants procéderont à une émission de parts sociales d'après l'autorité qui leur est conféré, ils prendront les mesures nécessaires pour modifier l'Article 6.1 des présents statuts en vue de constater l'augmentation de capital et pourront désigner une personne à cet effet.

6.5. Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi ou les présents statuts, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

6.6. Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à émettre des parts sociales rachetables dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de toutes les parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

### **Art. 7. Parts sociales**

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2. En cas de pluralité d'associés:

(a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3. Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

## **Titre III. Gestion**

### **Art. 8. Gérants**

8.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2. Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3. Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 9. Pouvoirs des Gérants**

9.1. Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3. Sous réserve de l'Article 9.4., les gérants peuvent déléguer tous ou une partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs gérants ou une autre personne qui ne doit pas nécessairement être associé et donnera l'autorité à ces gérants ou autres personnes de sous-déléguer.

9.4. La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

### **Art. 10. Procédure**

10.1. Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2. Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer ses réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présent au Royaume-Uni.

10.3. Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4. Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmée dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5. Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

11.1. Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3., chaque gérant, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, agent, employé pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte notarié fait ou omis par lui en tant que gérant, agent, employé ou représentant;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3.) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 11.3.;

(c) du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une Société, de laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou

(d) de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2. Sous réserve des dispositions de l'article 11.3. aucun gérant, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour:

(a) les actes, reçus, négligences d'un autre gérant, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3. Un gérant sera passible et ne sera pas indemnisé selon l'article 11.1. et 11.2.:

(a) s'il est jugé finalement responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4. Si une partie de l'Article 11 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 12. Intérêts des gérants**

12.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre Société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé agent ou employé de l'autre Société, entreprise ou entité.

12.2. Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une Société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre Société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3. Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui est partie dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

#### **Art. 13. Disqualification des gérants**

Le poste de gérant ou de Commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en négociation avec ses créiteurs; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; or

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

### **Titre IV. Résolutions des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et droits de vote**

14.1. Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2. Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

### **Art. 15. Forme, Quorum et Majorité**

15.1. Il sera donné à tous les associés un avis écrit de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3. Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4. Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5. Sous réserve de l'Article 15.6., les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6. Toute modification de ces statuts, ne sera effective que si:

(a) un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société est présent or représenté lors de la réunion;

(b) cette action est approuvée par une majorité des trois quarts des associés présents ou représentés lors de l'assemblée des associés;

pourvu qu'au cas où le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée durant laquelle une décision sera prise à la majorité des votes des associés sans proportion avec le capital représenté.

15.7. Les résolutions circulaires signées par tous les associés seront considérées comme étant valablement adoptées comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue sauf que, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire dans les statuts, telles résolutions sont dûment adoptées si elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.8. Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes d'actions émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, le quorum exigé par les présents Statuts devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés, et la majorité exigé par les présents Statuts pour une décision sur ladite question devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés.

## **Titre V. Comptes annuels - Bilan - Distributions**

### **Art. 16. Exercice social et Comptes annuels**

16.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année («l'Exercice Social»).

16.2. Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui incluront un bilan et un inventaire des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3. Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

### **Art. 17. Affectation des bénéfices**

17.1. Sur le bénéfice net annuel de la Société, sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette allocation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'appropriation et la distribution des bénéfices nets restants de la Société et le solde à rapporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette appropriation inclura la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts gratuites ou de droits de souscription et la création or l'entretien de réserves et de provisions.

17.3. Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportions du montant libéré sur leurs parts durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4. L'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des extraits de compte préparé par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, ceci étant bien clair que les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes liées au capital social mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## Titre VIII. Dispositions générales

### Art. 19. Général

19.1. Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2. Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées et elles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature se composant de tous les actifs et passifs de sa branche d'activité relative aux métaux ferreux et comprenant sa filiale SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l.

Il résulte d'un certificat d'évaluation dressé à Luxembourg, le 3 novembre 2005, et signé par Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman et par Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, agissant en tant que gérants de ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL que:

«1. Les actifs et passifs de la Société sont ceux repris dans le bilan annexé de la Société établi à la date du 3 novembre 2005.

2. La Société est propriétaire de tous les actifs et passifs reflétés dans le bilan annexé, comprenant:

2.1. 50.000 parts sociales de EUR 1.000 chacune dans ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL B.V. (les «Actifs AA Australian») dont la valeur n'est pas inférieure à USD 402.082.728;

2.2. 129.000 actions de USD 1 chacune dans ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS LIMITED (les «Actifs AA South American») dont la valeur n'est pas inférieure à USD 793.497.483;

2.3. 1 action de USD 1 dans ANGLO AMERICAN VENEZUELA HOLDINGS LIMITED («AAVHL») et 180 parts sociales de EUR 1.000 chacune dans in LOMA DE NIQUEL HOLDINGS BV ensemble avec une avance en compte courant due par AAVHL à la Société d'un montant de USD 227.445.049 (les «Actifs AA Loma»), dont la valeur totale n'est pas inférieure à USD 227.467.515; et

2.4. 1.000 parts sociales de USD 50 chacune dans SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l. («SI»), ensemble avec deux avances en compte courant dues par SI à la Société d'un montant de USD 107.914.045 et USD 865.329 respectivement (les «Actifs Scaw International») dont la valeur totale n'est pas inférieure à USD 109.712.045;

(désignés collectivement comme les «Actifs Apportés»).

3. Tous ces Actifs Apportés sont libres de toutes charges ou nantissement, excepté de ce qui résulte des accords de la Société d'apporter ces actifs à ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. et ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. de la manière décrite ci-dessous.

4. Tous les Actifs Apportés sont librement transmissibles et toutes prescriptions légales et réglementaires en relation avec le transfert de ces actifs à ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO SOUTH AMERICA INVESTMENTS, S.à r.l., ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. et ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. ont été ou seront respectées.

5. La Société a décidé de contribuer les Actifs Apportés de la manière suivante:

5.1. les Actifs AA Australian, à savoir tous les actifs et passifs comprenant sa branche d'activité australienne et comprenant sa filiale ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL B.V. et ses filiales. à ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée à constituer sous les lois du Luxembourg, en contrepartie de l'émission par ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS, S.à r.l. de 2.680.552 parts sociales de USD 50 chacune et avec une prime d'émission totale de USD 268.055.128;

5.2. tous les actifs et passifs comprenant sa branche d'activité sud-américaine simultanément comme suit:

5.2.1. les Actifs AA South American à ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée à constituer sous les lois du Luxembourg, en contrepartie de l'émission par ANGLO SOUTH AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l. de 7.537.697 parts sociales de USD 50 chacune et avec une prime d'émission totale de USD 416.612.633;

5.2.2. les Actifs AA Loma à ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée à constituer sous les lois du Luxembourg, en contrepartie de l'émission par ANGLO LOMA INVESTMENTS, S.à r.l. de 1.516.300 parts sociales de USD 50 chacune et avec une prime d'émission totale de USD 151.652.515;

5.3. les Actifs Scaw International, à savoir tous les actifs et passifs comprenant sa branche d'activité relative aux métaux ferreux et comprenant sa filiale SCAW INTERNATIONAL, S.à r.l. à ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée à constituer sous les lois du Luxembourg, en contrepartie de l'émission par ANGLO SCAW INVESTMENTS, S.à r.l. de 731.413 parts sociales de USD 50 chacune et avec une prime d'émission totale de USD 73.141.395.»

Ces certificat d'évaluation et bilan, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

La valeur du présent apport en nature qui s'élève à USD 109.712.045 est attribuée pour USD 36.570.650 au capital social de la Société et pour USD 73.141.395 au compte de prime d'émission.

#### *Evaluation*

Pour tous besoins le capital social est évalué, ensemble avec la prime d'émission à EUR 91.487.696.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 8.500.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Madame Gillian Fay Adams, «Group Human Resources Manager», née à Bexley Heath (UK), le 2 août 1958, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, «General Manager», né à Mtarfa (Malte), le 1<sup>er</sup> février 1957, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman, «Group Tax Manager», né à Amsterdam (NL), le 28 janvier 1954, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

*Droit d'apport*

L'apport en nature consistant en une opération ayant pour objet l'apport de tous les actifs et passifs de différentes de ses branches d'activité, constatée dans quatre actes du notaire soussigné datés du même jour, de la société ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL, constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Sales, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(100583.3/230/707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**SEALION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.029.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2005*

1. Est nommée administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- NAVILUX S.A., société anonyme, 11, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

2. Le siège social de la société est transféré au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 31 août 2005*

En vertu du pouvoir lui conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2003 le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué:

NAVILUX S.A., société anonyme, 11, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
qui déclare accepter.

Le Conseil d'administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03736. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095923.3/534/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**AMG EXPERTISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de la société mère: F-57140 Norroy le Veneur (France), rue du Grand Pré.  
Adresse de la succursale au Luxembourg: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 111.469.

—  
*Ouverture de succursale*

Société française:

Les gérants de la société sont Monsieur Gallois Christophe, demeurant à F-51490 Epoye (France), 24, rue de Maugras et Monsieur Antoine Maiolo, demeurant à F-57420 Fleury (France), 19B, rue des Roses et Monsieur Gallois Michaël, demeurant à F-54110 Dombasle sur Meurthe (France), 20, rue Auguste Renoir. Ils ont été nommés pour une durée non limitée.

Succursale:

Le siège social de la succursale est fixé à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

La succursale a pour activité:

Tous travaux d'expertise de véhicules terrestres à moteur et en marchandises transportées et ce par tous moyens notamment par voie d'expertise judiciaire. Toutes activités de conseils en expertise. Toutes expertises en préjudice de biens mobiliers. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Les gérants de la succursale sont Monsieur Gallois Christophe, demeurant à F-51490 Epoye (France), 24, rue de Maugras et Monsieur Antoine Maiolo, demeurant à F-57420 Fleury (France), 19B, rue des Roses. Chacun des gérants à un pouvoir de signature individuel.

Le 23 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095922.3/1137/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**BRIDEL LOTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5201 Sandweiler, Z.I. Rôlach.  
R. C. Luxembourg B 111.596.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de sociétés, né le 28 février 1970 à Differdange, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois,

2) Monsieur Fabio Marochi, administrateur de sociétés, né le 16 février 1970 à Differdange, demeurant à L-4646 Niederborn, 64, rue Saint-Pierre,

agissant tous les deux en leurs noms personnels respectifs ainsi qu'en qualité d'administrateurs-délégués de:

3) La société anonyme GETRAL S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1226 du 20 novembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.608.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BRIDEL LOTISSEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Sandweiler.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation du projet immobilier au Bridel.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activité.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou le développer.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 13.** L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société GETRAL S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions .....	98
1. Monsieur Marco Sgreccia, préqualifié, une action .....	1
2. Monsieur Fabio Marochi, préqualifié, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Ces actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

##### *Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marco Sgreccia, administrateur de sociétés, né le 28 février 1970 à Differdange, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois.
- b) Monsieur Fabio Marochi, administrateur de sociétés, né le 16 février 1970 à Differdange, demeurant à L-4646 Niederborn, 64, rue Saint-Pierre.
- c) Monsieur Rico Marochi, employé privé, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breinfeld.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme dénommée PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.429.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme un administrateur délégué de la société, Monsieur Fabio Marochi, prénommé.

6. L'adresse de la société est fixée à L-5201 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sgreccia, F. Marochi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2005, vol. 912, fol. 31, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2005.

B. Moutrier.

(097804.3/272/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

**CAPITANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.143.

In the year two thousand five, on the second day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 31, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of CAPITANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on October 4, 2005, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

- Mrs Denise Jane Fallaize, Company Director, born in Guernsey on December 9, 1963, residing at Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;

- Mr Andrew William Guille, Company Director, born in Guernsey on November 22, 1959, residing at Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

*Second resolution*

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Managers A will be:

- Mrs Denise Jane Fallaize prenamed;

- Mr Andrew William Guille prenamed.

The Managers B will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding six thousand Euro (6,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société CAPITANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

- Madame Denise Jane Fallaize, Administrateur de Société, née à Guernsey le 9 décembre 1963, demeurant à Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;

- Monsieur Andrew William Guille, Administrateur de Société, né à Guernsey le 22 novembre 1959, demeurant à Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

Les Gérants A, seront:

- Madame Denise Jane Fallaize prénommée;

- Monsieur Andrew William Guille prénommé.

Les Gérants B, seront:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, excepté pour les matières de gestion journalière et toutes matières n'excédant pas six mille euros (6.000,- EUR) pour lesquelles la signature d'un seul gérant A ou B est suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, vol. 150S, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

G. Lecuit.

(100434.3/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**CAPITANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

G. Lecuit.

(100435.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**SELECT TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.671.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 septembre 2005*

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur M. Antonio Grimaldi avec effet au 12 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

*Pour SELECT TECH S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06295. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096002.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**PAXTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6976 Oberanven, 10, rue du Coin.  
R. C. Luxembourg B 24.238.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2005, réf. DSO-BK00017, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAXTON, S.à r.l.

Signature

(095920.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.550,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.728.

*Extraits des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 28 octobre 2005*

L'actionnaire de la Société a nommé Monsieur Mark J. Muehl, Senior Vice President, AOL, Inc., avec adresse professionnelle au 12100 Sunrise Valley Drive, Reston, VA 20191, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095941.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 89.975.

*Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique de la Société du 27 juin 2005*

Il résulte du procès-verbal que l'associé unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes:

- Monsieur Vernon H.C. Wright, résidant au 21619 Gunpowder Road, Lineboro MD 21101-2415, U.S.A., gérant de Catégorie A;

- Monsieur Bruce Lowry, résidant au 52, Millstone Lane, Rockland, 19732 Delaware, U.S.A., gérant de Catégorie A;

- Monsieur Kenneth A. Vecchione, résidant au 104 Greenspring Road, Greenville, DE 19807, U.S.A., gérant de Catégorie A;

- Monsieur Thomas D. Wren, résidant au 813 Owls Nest Road, Wilmington, Delaware, U.S.A., gérant de Catégorie A;

- Monsieur Michael Kidd, résidant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Luxembourg, gérant de Catégorie B;

- Monsieur Austin John O'Connor, résidant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Luxembourg, gérant de Catégorie B,

en tant que gérants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005;

de nommer:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

MBNA EUROPE LENDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096105.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

16440

**RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.246.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2005*

- 1- Démission de Monsieur Philip Emery en tant que gérant de la société avec effet à partir du 29 avril 2005.
- 2- Sont nommés gérants, à durée indéterminée à compter du 29 avril 2005 aux côtés de Monsieur Paul Félix:
  - M. Michel De Coster, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Ukkel (B), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - M. Rodrigo Benito Alonso, né le 12 novembre 1973 à Louvain (B), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - M. Georges Vandenhove, né le 27 mars 1961 à Dienst (B), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095948.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 87.533.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) L.P., a limited partnership formed under the laws of Cayman Island, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-14264, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES Ltd, South Church, KY - Uglan House, Grand-Cayman, Cayman Islands, and duly represented by its general partner, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on September 19, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), (hereinafter referred to as the «Company»), a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.533, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on May 16, 2002 by virtue of a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1175 of August 5, 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 January 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint AIM SERVICES S.A., a société anonyme, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the partners approve.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) L.P., un limited partnership constitué et régié selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée sous le numéro MC-14264 auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LTD, South Church, KY - Uglan House, Grand-Caïman, Iles Caïmans, dûment représenté par son general partner, ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LIMITED,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 19 septembre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'unique associée de la société VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.796, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1175 en date du 5 août 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 janvier 2005, non encore publié au Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'unique associée décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'unique associée décide de nommer AIM SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en toute autre proportion approuvée par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, a la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé, L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2005, vol. 897, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(097945.3/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

**LE BEAUVOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 50.805.

*Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2005: Nomination du gérant technique Didier P. Weber*

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

la société à responsabilité limitée ANCORA DE ORO, représentée par son gérant Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf,

associée unique suivant cession de parts du 28 avril 2000 de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck,

inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B 50.805,

a pris la décision suivante:

Est démis de ses fonctions de gérant technique Monsieur Frédéric Weber, serveur, demeurant au 63, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg.

Est nommé gérant technique de la société LE BEAUVOIR, S.à r.l., Monsieur Didier Pascal Weber, serveur, demeurant à F-57220 Ottonville, 26, rue de la Forêt.

Est confirmé comme gérant administratif Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

La société se trouve valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Les frais de la présente et ceux qui en seront la suite seront supportés par la prédite société LE BEAUVOIR, S.à r.l.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

J. Speller

*Gérant de ANCORA DE ORO, S.à r.l.*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00788. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096004.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**THE MEDIA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R. C. Luxembourg B 111.609.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr Vasileios Koronakis, company director, born in Corfu, (Hellas), the 2nd of October 1939, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece).

2.- Mr Alexandros-Vasileios Koronakis, company director, born in Athens, (Hellas), in the 14th of June 1983, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece).

Both are here represented by Mrs Sylvie Maiezza, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Stock Company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Stock Company («société anonyme») is hereby formed under the name of THE MEDIA COMPANY S.A.

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The registered office is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 4.** The company may act in the media field including but not limited to publication and distribution of newspapers and magazines, establishment and operation of television and radio networking, web development and web publications, TV and movie productions.

The company may involve in the technology field involving internet and telecommunication services.

The company may involve in public and media relations and eventually organize conferences and exhibitions.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

And more generally, it can carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-five thousand Euro (35,000.- EUR), represented by thirty-five (35) shares of a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (1,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The Company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The company will be bound by the individual signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, in conformity with the rules fixed by the Luxembourg «Ministère des Classes Moyennes» or by the joint signatures of the said managing director and an other director of the company.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the 3rd Wednesday of June at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

1.-The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

#### *Subscription and payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Vasileios Koronakis, company director, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece), thirty shares . . . . .	30
2.- Mr Alexandros-Vasileios Koronakis, company director, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece), five shares . . . . .	5
Total: thirty-five shares. . . . .	35

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-five thousand Euro (35,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred Euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

a) Mr Vasileios Koronakis, company director, born in Corfu, (Hellas), on the 2nd of October 1939, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece);

b) Mr Alexandros-Vasileios Koronakis, company director, born in Athens, (Hellas), on the 14th of June 1983, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Greece);

c) Mrs Anastasia Koronaki, company director, born in Peristeri, Athens, (Hellas), on the 1st of March 1941, residing in GR-15236 Athens, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli, Attikis, (Greece).

3.- The following has been appointed as statutory Auditor:

The company under the laws of Cyprus RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, with registered office in Limmasol, 284 Arch. Makarios III, Avenue Fortuna Court, (Cyprus), inscribed in the Trade Register of Limmasol under the number 86.394.

4.- The Company's registered office shall be in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

5.- The term of office of the Directors and the statutory Auditor shall be for six years.

6.- Following the faculty offered by article seven (7) of the Articles of Incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Vasileios Koronakis, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company, including all banking operations.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Vasileios Koronakis, administrateur de société, né à Corfu, (Hellas), le 2 octobre 1939, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce).

2.- Monsieur Alexandras Koronakis, administrateur de société, né à Athènes, (Hellas), le 14 juin 1983, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce).

Les deux sont ici représentés par Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société anonyme, qu'ils déclarent à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de THE MEDIA COMPANY S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La société peut agir dans le domaine des médias, y compris mais non limité à la publication et à la distribution de journaux et de magazines, à l'établissement et à l'opération de la gestion de réseau de télévision et de radio, au développement de sites Web et au éditions sur le Web, aux productions de films et téléfilms.

La société peut s'engager dans le domaine de technologie comprenant les services Internet et de télécommunication;

La société peut également s'engager dans des relations publiques et médiatiques et organiser éventuellement des conférences et des expositions.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Et plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici-là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe dudit administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Vasileios Koronakis, administrateur de société, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce), trente actions . . . . .	30
2.- Monsieur Alexandros-Vasileios Koronakis, administrateur de société, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce), cinq actions. . . . .	5
Total: trente-cinq actions . . . . .	35

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Vasileios Koronakis, administrateur de société, né à Corfu, (Hellas) le 2 octobre 1939, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce);
  - b) Monsieur Alexandros-Vasileios Koronakis, administrateur de société, né à Athènes, (Hellas), le 14 juin 1983, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce);
  - c) Madame Anastasia Koronaki, administrateur de Société, née à Peristeri Athènes, (Hellas) le 1<sup>er</sup> mars 1941, demeurant à GR-15236 Athènes, 3C Stefanias Avenue, Palaia Penteli Attikis, (Grèce).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société de droit chypre RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, avec siège social à Limassol, 284 Arch. Makarios III, Avenue Fortuna Court, (Chypres), inscrite au Registre de Commerce de Limassol sous le numéro 86.394.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Vasileios Koronakis, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 2005, vol. 534, fol. 47, case 1. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2005.

J. Seckler.

(098230.3/231/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

**LASTRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.572.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 7 septembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort au poste d'administrateur de la société avec effet au 7 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096086.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

16448

**GRASSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.913.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 septembre 2005*

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur M. Antonio Grimaldi avec effet au 12 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour GRASSE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096005.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**CERALAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.959.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés tenue au siège social de la société le 16 septembre 2005 à 14.30 heures*

Suite au décès de Monsieur Jean-Paul Lanners, en son vivant ingénieur, né à Luxembourg le 19 septembre 1931, époux de Madame Anne De Rycker, ayant demeuré en dernier lieu à L-1453 Luxembourg, 123, route d'Echternach, l'assemblée générale constate la nouvelle répartition du capital de la société CERALAN, S.à r.l.:

- Madame Anne De Rycker: 1.324 parts en pleine propriété et 976 parts en usufruit;
- Monsieur Jacques Lanners: 244 parts en nue propriété;
- Monsieur Philippe Lanners: 244 parts en nue propriété;
- Monsieur Claude Lanners: 244 parts en nue propriété;
- Monsieur Marc Lanners: 244 parts en nue propriété.

L'assemblée générale confirme Madame Anne De Rycker, veuve de Monsieur Jean-Paul Lanners, dans ses fonctions de gérant. Les pouvoirs qui lui ont été attribués par l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2002 restent inchangés.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096006.3/817/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**FMP ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.899.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 septembre 2005*

*Cinquième résolution*

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096085.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**AMER-SIL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 8.871.

—  
RECTIFICATIF

Suite à l'enregistrement, le 16 avril 2003, d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 novembre 2002, référence LSO-AD03671 et au dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 17 avril 2003, il y a lieu de lire:

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé:

- Madame Alexandra Moore Barber, née le 22 février 1963 à Westerly (RI), Etats-Unis, demeurant au 617 North Main Street, Stonington, Connecticut 06378, Etats-Unis;
- Monsieur Peter F. Moore, né le 24 juillet 1957 à Westerly (RI), Etats-Unis, demeurant au 17 Wamphassuc Road, Stonington, Connecticut 06378, Etats-Unis;
- Monsieur Gérard Chaix, né le 6 juin 1946 à St Maur des Fossés (94), France, demeurant au 10, rue de Tuntange, L-7435 Hollenfels, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur délégué;
- Monsieur David Burke, né le 18 novembre 1951 à Dublin, Irlande, demeurant au 10, Lansdowne Terrace, Ennis Road, Limerick, Irlande.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2005.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096011.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**AGLIO & OLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zare Langwies.

R. C. Luxembourg B 111.622.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.761),

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc Mines, publicitaire, demeurant à L-2333 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Pier.

2.- La société anonyme IKM S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.156),

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, les sociétés de droit des Iles Vierges Britanniques CARDALE OVERSEAS INC. et KELWOOD INVESTMENTS Ltd, les deux avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques),

lesquelles sont ici dûment représentées par Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3.- La société anonyme CHAPA HOLDING S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.702),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Brasseur, administrateur de société, demeurant à L-1870 Luxembourg, 20, Kohlenberg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison Sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de AGLIO & OLIO, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet le développement et l'exploitation d'épiceries.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée J.L. PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, quarante-deux parts sociales .....	42
2.- La société anonyme IKM S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, quarante-deux parts sociales .....	42
3.- La société anonyme CHAPA HOLDING S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Académie, quarante-deux parts sociales .....	42
Total: cent vingt-six parts sociales .....	126

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale & Commerciale Langwies.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Pascal Brasseur, administrateur de société, né à Libramont, (Belgique), le 11 février 1960, demeurant à L-1870 Luxembourg, 20, rue de Kohlenberg.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, ès qualités, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Brasseur, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 43, case 9. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2005.

J. Seckler.

(098462.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

### **ELS S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 63.069.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société*

*en date du 30 septembre 2005*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 1<sup>er</sup> avril 2009:

#### *Conseil d'administration:*

- Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est situé au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- MONDIAL TRADERS, S.à r.l. dont le siège social est situé rue Badaro à Beyrouth, Liban.

#### *Commissaire aux Comptes:*

- La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A. ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096646.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**BALMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.651.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 septembre 2005*

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur M. Antonio Grimaldi avec effet au 12 novembre 2003.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

*Pour BALMAT S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06292. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096008.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**FUNCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.866.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 897 du 2 septembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUNCOM, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(096087.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.456.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg, le 14 octobre 2005, que:

1) Les mandats des administrateurs William Lockwood, Gregory E. MacGowan, J.B. Mark Mobius et David E. Smart ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2006 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

2) Le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises a été renouvelé pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00842. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096746.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**FRANKLIN TEMPLETON MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.456.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Signature.

(096743.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**HWGW LUXEMBOURG LLC, Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: USD 23,733,180.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 95.435.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of August at 10.00 a.m.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registration number B 94.264 (the «Sole Shareholder»), here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l. is the only Shareholder of the Company.

The appearing party, acting through its proxy holder, has also requested the undersigned notary to state that:

- I.- The invitation to the present meeting with the notary has been duly given to the sole Shareholder of the Company;
- II.- As appears from the attendance list, the 500,700 (five hundred thousand seven hundred) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.
- III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(i) Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,164,128 (one million one hundred sixty-four thousand one hundred twenty-eight US Dollars) so as to decrease the capital from USD 23,733,180 (twenty-three million seven hundred thirty-three thousand one hundred eighty US Dollars) to the amount of USD 22,569,052 (twenty-two million five hundred and sixty-nine thousand and fifty-two US Dollars) by decreasing the nominal value of all its shares from USD 47.40 (forty-seven US Dollars and forty cents) to USD 45.075 (forty-five US Dollars and seven point five cents);

(ii) Decision of payment of such capital reduction to the sole shareholder

(iii) Decision to amend article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to decrease the issued share capital of the Company by an amount of USD 1,164,128 (one million one hundred sixty-four thousand one hundred twenty-eight US Dollars) so as to decrease the capital from USD 23,733,180 (twenty-three million seven hundred and thirty-three thousand one hundred and eighty US Dollars) to the amount of USD 22,569,052 (twenty-two million five hundred and sixty-nine thousand and fifty-two US Dollars) by decreasing the nominal value of its shares from USD 47.40 (forty-seven US Dollars and forty cents) to USD 45.075 (forty-five US Dollars and seven point five cents) (the «Capital Decrease»);

*Second resolution*

Further to the Capital Decrease, it is resolved to decide the repayment by the Company to the Sole Shareholder of the amount of USD 1,164,128 (one million one hundred sixty-four thousand one hundred twenty-eight US Dollars) to be paid on or before 31 August 2005 unless otherwise agreed by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company to read as follows:

«The limited liability company interests in the Company shall be regarded as «Shares». Such Shares shall reflect and represent the entire interest of a Shareholder in the Company. The share capital of the Company is set at twenty-two million five hundred and sixty-nine thousand and fifty-two US Dollars (USD 22,569,052), represented by five hundred thousand seven hundred (500,700) issued Shares, each with a par value of forty-five United States Dollars and seven point five cents (USD 45.075). All shares have been issued simultaneously upon formation of the Company.»

*Fourth resolution*

It is resolved to appoint each of Mr Jacquot Schweitzer, Mr Michael McDonald and Mr Michael Ruegg severally to act as the duly authorised representatives of the Company, notably for the purpose of (amongst other things) taking any action, causing anything required to be done or making any decision on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as he deems necessary and appropriate on behalf of the Company in connection with the Capital Decrease.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit août à 10.00 heures.

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg, numéro R. C. B 94.264 («Associé Unique»),  
ci-représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, par son représentant, a requis le notaire soussigné d'établir que HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l. est l'Associé Unique de la Société.

Le comparant, par son représentant, a aussi requis le notaire soussigné d'établir que:

I.- La convocation à la présente assemblée devant notaire a été valablement communiquée à l'Associé Unique de la Société;

II.- Conformément à la liste de présence, les 500.700 (cinq cent mille sept cents) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la Société a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

(i) Réduction du capital social d'un montant de USD 1.164.128 (un million cent soixante-quatre mille cent vingt-huit US Dollars) afin de réduire le capital de USD 23.733.180 (vingt-trois millions sept cent trente-trois mille cent quatre-vingt US Dollars) à un montant de USD 22.569.052 (vingt-deux millions cinq cent soixante-neuf mille cinquante-deux US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 47,40 (quarante-sept US Dollars et quarante cents) à un montant de USD 45,075 (quarante-cinq US Dollars et sept point cinq cents);

(ii) Paiement de la réduction de capital à l'Associé Unique;

(ii) Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions précédentes.

Après approbation des points ci-dessus par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.164.128 (un million cent soixante-quatre mille cent vingt-huit US Dollars) afin de réduire le capital de la Société de USD 23.733.180 (vingt-trois millions sept cent trente-trois mille cent quatre-vingt US Dollars) à un montant de USD 22.569.052 (vingt-deux millions cinq cent soixante-neuf mille cinquante-deux US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 47,40 (quarante-sept US Dollars et quarante cents) à un montant de USD 45,075 (quarante-cinq US Dollars et sept cents et demi) (la «Réduction de Capital»);

*Seconde résolution*

Suite à la Réduction de Capital, il est décidé de rembourser à l'Associé Unique de la Société un montant de USD 1.164.128 (un million cent soixante-quatre mille cent vingt-huit US Dollars) payable le ou avant le 31 août 2005 sauf s'il en est décidé autrement par l'Associé Unique.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

«Les participations constituant le capital social de la Société sont désignées comme des «Parts Sociales». De telles Parts Sociales reflètent et représentent l'entière participation d'un Associé dans la Société. Le capital social de la Société est fixé à USD 22.569.052 (vingt-deux millions cinq cent soixante-neuf mille cinquante-deux US Dollars), représenté par cinq cent mille sept cents (500.700) Parts Sociales émises, d'une valeur nominale de USD 45,075 (quarante-cinq US Dollars et sept point cinq cents). Toutes les Parts Sociales ont été émises simultanément lors de la formation de la société.»

*Quatrième résolution*

Il est décidé de nommer M. Jacquot Schweitzer, M. Michael McDonald et M. Michael Ruegg pour agir individuellement en tant que représentants dûment autorisés de la Société, notamment dans le but (parmi d'autres) de faire tout acte devant être effectué ou de prendre toute décision au nom de la Société, dans le but d'exécuter tout document ou de faire tout acte qu'ils jugeraient nécessaire et approprié au nom de la Société en relation avec la Réduction de Capital.

*Coûts*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la réduction de son capital, ont été estimés à mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au débit du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(098130.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

---

**HWGW LUXEMBOURG LLC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.435.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(098131.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

---

**FMP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.917.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 28 août 2005.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort au poste d'administrateur de la société avec effet au 28 août 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096088.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.601.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096121.3/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**ENCELADUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.141.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 septembre 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort au poste d'administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096090.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**BATEMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.189.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 octobre 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort au poste d'administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096092.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**SOLUDEC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 4.473.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société que:

Les Administrateurs de SOLUDEC S.A. sont:

De type A:

- Monsieur Nasir Abid,
- Monsieur Raymond Balsen,
- Monsieur Nico Schaeffer.

De type B:

- Monsieur Joseph Baustert
- Monsieur Moritz Lemaire

La Société se trouve valablement engagée de la manière suivante:

- tous les actes engageant la Société et dépassant la gestion journalière, y compris la constitution de sociétés filiales, leur dissolution et liquidation, l'ouverture de succursales,

\* signature par deux Administrateurs de type A, qui n'auront pas à justifier spécialement leurs pouvoirs,

- tous actes de mainlevée de gages ou d'hypothèques,

\* signature par deux Administrateurs de type A ou B,

- constitution d'associations momentanées ou d'associations en participation,

\* signature par deux Administrateurs de type A ou B,

\* signature par un Administrateur A ou B conjointement avec la signature de:

Monsieur Rodolphe Faymonville, Directeur des Travaux;

Monsieur Manfred Thielen, Directeur «Etudes Prix et Projets»;

Monsieur Jean-Louis Rairoud, Directeur Administratif et Financier.

La Société est encore valablement engagée de la façon suivante:

1. pour tous les actes relevant de la gestion courante et journalière
  - sous la seule signature de Monsieur Joseph Baustert, Directeur Général;
2. pour tous les transferts de fonds inter-banques et placements à terme de liquidités et de paiements à titre d'acomptes ou de caution
  - sous la seule signature
    - \* d'un administrateur A ou B
    - \* de Monsieur Jean-Louis Rairoud, Directeur Administratif et Financier;
3. pour tous les actes relatifs aux acquisitions de terrains ou biens immobiliers, soit en direct, soit par la prise de participations représentant de tels biens leur vente ou échange, conclusion de contrat de bail de plus de 9 ans et baux emphytéotiques ou droits de superficie, emprunts, émission d'obligations
  - \* sous la signature conjointe de 2 Administrateurs de type A;
4. pour tous les actes concernant les paiements, quittances, versements, virements, transferts en banque vers des tiers faits sur base de justificatifs
  - 4.1. sans limitation de montant:
    - sous la signature conjointe de:
      - \* soit deux Administrateurs A et/ou B
      - \* soit un Administrateur A ou B avec Monsieur Jean-Louis Rairoud
  - 4.2. engagements ne dépassant pas 12.000.00 euros par opération:
    - soit, sous la seule signature d'un Administrateur A ou B
    - soit, sous la signature conjointe à deux de:
      - \* Monsieur Manfred Thielen, Directeur «Etudes Prix et Projets»;
      - \* Monsieur Rodolphe Faymonville, Directeur des Travaux;
      - \* Monsieur Jean-Louis Rairoud, Attaché de Direction;
      - \* Monsieur Daniel Hein, Attaché de Direction;
5. pour tous les actes relatifs aux soumissions de travaux, sans limitation de montant:
  - sous la signature conjointe à deux de
    - \* deux Administrateurs A ou B
    - \* d'un Administrateur A ou B avec
      - a) Monsieur Manfred Thielen,
      - b) ou Monsieur Rodolphe Faymonville,
      - c) ou Monsieur Daniel Hein;

Monsieur Baustert peut, dans le cadre de la gestion journalière, déléguer:

  - a) à Monsieur Moritz Lemaire ou à Monsieur Jean-Louis Rairoud, la signature de la correspondance relative à:
    - la gestion financière et administrative
    - les questions sociales et fiscales;
  - b) à Monsieur Faymonville ou Monsieur Daniel Hein, la signature de la correspondance relative à l'activité journalière des chantiers;
  - c) à Monsieur Manfred Thielen, la signature de la correspondance relative aux études et projets;

sous réserve de ce qui est dit ci-avant (points a, b et c)  
chacun signant seul, la signature du courrier ne portant pas d'engagement de la Société.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07030. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096465.3/273/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 86.050.

—  
RECTIFICATIF

Changement d'adresse du gérant:

EONTECH VENTURES S.A., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096355.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

**LUCARE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 45.422.

*Extrait du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg le 21 avril 1999*

4. Le Conseil accepte la démission de Monsieur Roland Frère de son mandat d'administrateur délégué avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

6. Le Conseil désigne Monsieur Ivo Bauwens aux fonctions de directeur délégué en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, qui accepte. Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Monsieur Bauwens assurera la gestion journalière.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00485. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096094.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**DREADNOUGHT INTERNATIONAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.178.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 novembre 2005**Première résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique nomme Monsieur Christophe Davezac au poste de gérant vacant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

*Pour extrait*

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01159. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096096.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

---

**INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.463.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 septembre 2005 que:

1. le premier exercice social de la Société prend fin au 30 septembre 2006 et non pas au 30 septembre 2005, comme initialement prévu;

2. M. Herman Boersen a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2005 et que M. Michael Chidiac, ayant son adresse privée au 29, rue Albert I<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant à compter du 10 octobre 2005, et ce jusqu'au 10 octobre 2007.

Sont désormais gérants de la Société:

- M. Robert Kimmels,
- M. Michael Chidiac,
- M. Hans van de Sanden, et
- M. Derek McDonald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06195. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096290.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2005.

---

**ROSMARIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.426.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés en date du 5 octobre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet au 29 août 2005.

*Seconde résolution*

L'Assemblée accepte la nomination au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 29 août 2005 de:

- Mlle Marjoleine Van Oort, employée privée, née le 27 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096101.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**JMW HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.708.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 octobre 2005*

L'Associé unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant avec effet au 5 septembre 2005.
2. Nomination de Monsieur Christophe Davezac au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 5 septembre 2005.
3. Divers.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096126.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**RETAIL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 37, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 111.623.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Laurent Branckaert, employé privé, né à Reet, (Belgique), le 16 novembre 1967, demeurant à B-6700 Arlon, Sesselich, chemin de Messancy, 13, (Belgique).

2.- Monsieur Frédéric Vitre, directeur général, né à Montbéliard, (France), le 9 mars 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles, 34, rue de la Seconde Reine, (Belgique).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de RETAIL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, la restauration rapide, une épicerie fine et toute autre forme de commerce de détail.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Laurent Branckaert, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, Sesselich, chemin de Messancy, 13, (Belgique), cinquante parts sociales .....	50
2.- Monsieur Frédéric Vitre, directeur général, demeurant à B-1180 Bruxelles, 34, rue de la Seconde Reine, (Belgique), cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4130 Esch-sur-Alzette, 37, avenue de la Gare.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Laurent Branckaert, employé privé, né à Reet, (Belgique), le 16 novembre 1967, demeurant à B-6700 Arlon, Sesselich, chemin de Messancy, 13, (Belgique), gérant technique,
  - Monsieur Frédéric Vitre, directeur général, né à Montbéliard, (France), le 9 mars 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles, 34, rue de la Seconde Reine, (Belgique), gérant administratif.
- 3.- Le gérant technique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Jusqu'à concurrence de 2.500,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2005, vol. 534, fol. 46, case 8. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 11 novembre 2005.

*J. Seckler.*

(098464.3/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

#### **GERASH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 52.718.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 octobre 2005 à 10.00 heures*

L'assemblée décide:

A. De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Decroix pour une durée de cinq ans.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

*Pour la société*

Ph. Decroix

*Administrateur Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06628. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096161.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 108.798.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Alain Heinz comme gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Mme Marjoleine Van Oort résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096138.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**PATRON HANDELSHOF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 108.792.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Alain Heinz comme gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Mme Marjoleine Van Oort résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096141.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ATISREAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.058.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 9 septembre 2005, les actionnaires de la société ont acté:

- la démission de Monsieur Philip Coates de son mandat d'administrateur, cette démission prenant effet le 9 septembre 2005;
- la démission de Monsieur Herman Du Bois de son mandat d'administrateur, cette démission prenant effet le 16 septembre 2005;
- la nomination, en qualité de nouvel administrateur, de Monsieur Martin Heyse, domicilié à L-8422 Steinfort, rue de Hobscheid 61, Luxembourg, et ce avec effet au 8 septembre 2005. Le mandat d'administrateur de Monsieur Martin Heyse expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATISREAL LUXEMBOURG S.A.  
M. Heyse  
Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ05976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096176.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**AH REALTY (SPAIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.864.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Alain Heinz comme gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Mme Marjoleine Van Oort résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096142.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**PATRON HOLDING ARTS II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 40.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.693.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Alain Heinz comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme administrateur de la Société de Mme Marjoleine Van Oort résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096146.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**COMPAGNIE HELVETIQUE DE DESTOCKAGE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 97.059.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung  
vom 2. November 2005 abgehalten am Gesellschaftssitz*

*Abberufung und Neubestellung des Verwaltungsrats*

Der bisherige Verwaltungsrat bestehend aus den Herren Robert Langmantel, Dieter Feustel und François Metzler wird von seinem Amt abberufen. Gleichzeitig wird Herr Langmantel von seinem Amt als Administrateur-Délégué abberufen. Zum neuen Verwaltungsrat bestellt die Versammlung die Herren

- Sarkisov, Alexander, Kaufmann, D-81479 München, Plattlinger Str. 20B;
- Sarkisov, Anton, Kaufmann, D-82061 Neuried, Ammerseestr. 2;
- Levinson, Leonid, Dipl.-Ing., D-81479 München, Plattlinger Str. 20B;

die das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 fortführen. Herr Alexander Sarkisov wird zum Administrateur-Délégué berufen.

Luxemburg, den 2. November 2005.

Unterschrift  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096202.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.108.

*(Traduction pour les besoins de l'Enregistrement)*

Suite à un contrat daté du 27 octobre 2005 modifiant un contrat de cession de parts sociales, originellement daté du 26 octobre 2005, il a été clarifié que le transfert de cent soixante-cinq (165) parts sociales, représentant toutes les parts sociales émises par la Société et détenues par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l. à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal a eu lieu effectivement en date du 27 octobre, 2005 au lieu du 26 octobre, 2005. Cette cession des parts sociales avait été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 8 novembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

O. Marbaise

*Gérant*

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg est requis de bien vouloir procéder à la modification suivante concernant la société à responsabilité limitée ProLogis FRANCE XIII, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, enregistrée sous la Section B numéro: 71.108.

Capital-parts-associés:

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 27 octobre 2005 cent soixante-cinq (165) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

O. Marbaise

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01816. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096185.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

**FREESIA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 111.179.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 19 septembre 2005*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société le 19 septembre 2005 que Monsieur Frank Bergman est remplacé de son poste d'administrateur A par KLOISTERS Inc., une société de droit des Iles Britanniques (B.V.I.) ayant son siège social 9 Columbus Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et ce jusqu'à la prochaine Assemblée des actionnaires qui ratifiera cette décision.

*Mandataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06427. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096170.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.